



ATTESTATION DE PROROGATION DES DATES DE DURABILITE MINIMALE

Heineken Entreprise certifie par dérogation exceptionnelle à nos conditions générales de vente que la consommation de ses produits en fût dont la DDM serait dépassée ne représente aucun risque sanitaire selon les modalités suivantes :

- **Pour tous nos fûts (Blade inclus), nous recommandons de ne pas dépasser de plus de 2 mois cette date.**

Nous vous rappelons qu'au plan légal, la Date de Durabilité Minimale n'a pas le caractère impératif de la Date Limite de Consommation (DLC). Une fois la DDM dépassée, la denrée peut avoir perdu une partie de ses qualités spécifiques, sans présenter de risque pour le consommateur.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Rueil Malmaison le 9 Avril 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lucie Arnaud".

Lucie ARNOUX
Directrice Commerciale CHD France